

Communiqué

L'Ambassade d'Algérie à Stockholm porte à la connaissance des membres de la communauté national installée en Suède, Finlande et en Islande que, conformément à la loi organique n° 16/10 du 25/08/2016 relative au régime électoral, une révision des listes électorales est ouverte à compter du:

15 Novembre 2020 et sera clôturée le 14 Décembre 2020.

A ce titre, l'Ambassade d'Algérie à Stockholm, invite les ressortissants immatriculés et non inscrits sur nos listes électorales, notamment les citoyens qui auront l'âge de 18 ans accomplis au 31 Décembre 2020, à se rapprocher des services consulaires de l'Ambassade, en vue de leur inscription ou de la régularisation de leur situation.

En cas de transfert de dossier vers d'autres postes ou d'une réimmatriculation après avoir bénéficié d'un CCR, il est impératif de se faire inscrire à nouveau sur la liste électorale.

L'opération de radiation des listes électorales s'effectue automatiquement dans les cas suivants:

- Décès .
- Transfert de dossier administratif d'un poste à un autre .
- Retour au pays dans le cadre d'un changement de résidence .
- Non manifestation du ressortissant immatriculé depuis dix (10) ans.

Il est à souligner que l'immatriculation consulaire n'implique pas automatiquement l'inscription sur les listes électorales.